



SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal tenue le 22 janvier 2019 à 19 h 30 en la salle du Conseil, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présents :

M. Pierre Bernardin, directeur général  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

**19-001**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

1.2 HOMMAGE AU DRAPEAU DU QUÉBEC

19-001 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.4 PAROLE AU PUBLIC

- 440, RUE DE MURANO – ZONE C-254
- 1711, RUE CLICHE – ZONE H-309

19-002 1.5 ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 11 ET 17 DÉCEMBRE 2018

**2. ADMINISTRATION**

19-003 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2019

19-004 2.2 DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT – MARIAGE ET UNION CIVILE MADAME AMÉLIE POIRIER

19-005 2.3 NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL – COMITÉ DE COORDINATION FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 17-546

- 
- 
- 19-006 2.4 AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2019
- 19-007 2.5 GESTION ANIMALIÈRE ET OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE LES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE DU RICHELIEU
- 19-008 2.6 APPROBATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES ET DES VILLES DE CONTRECOEUR ET D'OTTERBURN PARK
- 19-009 2.7 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ÉTUDES ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO
- 19-010 2.8 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 100 000 \$
- 19-011 2.9 DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 19-012 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER
- 19-013 3.2 AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES
- 19-014 3.3 FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 19-015 4.1 DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
- 19-016 4.2 EMBAUCHE – MÉCANICIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS
- 19-017 4.3 RATIFICATION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2019
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 19-018 5.1 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE RÈGLEMENT 1221
- 19-019 5.2 PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE – RÈGLEMENT 1221

- 19-020 5.3 ADJUDICATION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS ET DE TAPIS D'HIVER – ANNÉES 2020, 2021 ET 2022
- 19-021 5.4 AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS – LES TRANSPORTS GILLES PEPIN INC. SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020
- 19-022 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES – QUARTIER LUMICITÉ PHASE 2 PROJET SI-19-170, LOT 2
- 19-023 5.6 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 3
- 6. SERVICE DE L'URBANISME**
- 19-024 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 12 DÉCEMBRE 2018
- 19-025 6.2 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 JANVIER 2019
- 19-026 6.3 RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 19-027 6.4 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 440, RUE DE MURANO ZONE C-258
- 19-028 6.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1711, RUE CLICHE ZONE H-309
- 19-029 6.6 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR SOCLE – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (LES ALIMENTS M&M) – ZONE A-712
- 19-030 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'IMPLANTATION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE D) – ZONES A-804, N-805 ET A-806
- 19-031 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT 2031, RUE LÉONARD-DE VINCI (MATISS INC.) – ZONE C-151
- 19-032 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 527-B, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (VITALITÉ CLINIQUE DE BIEN-ÊTRE ET D'ESTHÉTIQUE) – ZONE C-205
- 19-033 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RIEKER) – ZONE C-242
- 19-034 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 420, RUE DE MURANO (MATELAS BONHEUR) – ZONE C-254

19-035 6.12 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) ZONE M-256

19-036 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (OVC ASSURANCE) – ZONE C-258

19-037 6.14 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’IMPLANTATION, D’ARCHITECTURE ET DU PLAN DIRECTEUR D’AFFICHAGE POUR LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 360, RUE DE MURANO (BÂTIMENT E) – ZONE C-259

## 7. SERVICE DES LOISIRS

19-038 7.1 AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L’EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

19-039 7.2 AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE

19-040 7.3 AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE

19-041 7.4 DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE

19-042 7.5 AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE

19-043 7.6 AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE

19-044 7.7 AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D’UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE

## 8. AVIS DE MOTION

19-045 8.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$

## 9. PROJETS DE RÈGLEMENTS

19-046 9.1 DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$

19-047 9.2 « SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D’AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU

**10. RÈGLEMENTS**

19-048 10.1 RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

19-049 10.2 RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100, POUR PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE MURAL

**11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

19-050 14.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

**1.4 PAROLE AU PUBLIC**

- 440, RUE DE MURANO – ZONE C-254
- 1711, RUE CLICHE – ZONE H-309

**Audition des personnes intéressées**

Aucune intervention.

**19-002**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 11 ET 17 DÉCEMBRE 2018**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaires du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenues les 11 et 17 décembre 2018, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-003**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2019**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE nommer monsieur le conseiller Normand Varin, maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-004**

**DEMANDE AU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL – DÉSIGNATION À TITRE DE CÉLÉBRANT – MARIAGE ET UNION CIVILE – MADAME AMÉLIE POIRIER**

ATTENDU QUE les maires, les conseillers municipaux, les conseillers d'arrondissement et les fonctionnaires municipaux, désignés par le Directeur de l'état civil, peuvent agir comme célébrants et présider des mariages et des unions civiles;

ATTENDU QUE Mme Amélie Poirier est conseillère municipale à la Ville de Sainte-Julie;

Il est PROPOSÉ par Mme Lucie Bisson  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE demander au Directeur de l'état civil de désigner la conseillère municipale de la Ville de Sainte-Julie, Mme Amélie Poirier, célébrante compétente pour célébrer des mariages et des unions civiles sur le territoire de la ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-005**

**NOMINATION – MEMBRES DU CONSEIL – COMITÉ DE COORDINATION – FUTUR CENTRE COMMUNAUTAIRE – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 17-546**

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer les membres du Conseil qui siégeront au comité de coordination du futur centre communautaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la direction générale lors de la Commission administrative du 9 octobre 2018;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Claude Dalpé

RÉSOLU :

DE nommer Mmes Suzanne Roy, Nicole Marchand et Amélie Poirier et M. Mario Lemay à titre de membres du comité de coordination du centre communautaire;

De modifier la résolution 17-546 en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-006**

**AUTORISATION PRÉALABLE – DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert que tout membre du Conseil reçoive une autorisation préalable du Conseil municipal à poser un acte dont découle une dépense pour le compte de la Ville pour un montant n'excédant pas celui fixé par le Conseil;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal devront représenter la Ville de Sainte-Julie lors de divers événements, colloques et congrès pendant l'année 2019;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les membres du Conseil à participer à ces événements;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser les élus municipaux à participer aux événements, colloques et congrès prévus aux listes n<sup>os</sup> 2019-01 et 2019-02;

QUE les membres du Conseil soient autorisés à dépenser, pour leur participation à des événements, colloques et congrès, un montant n'excédant pas le montant spécifié pour les frais reliés à leur inscription, déplacement, hébergement et leurs frais de repas, le cas échéant, et qu'ils soient remboursés pour les dépenses qu'ils effectueront, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-007**

**GESTION ANIMALIÈRE ET OPÉRATION D'UNE FOURRIÈRE – LES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

ATTENDU QUE l'*Entente de services – Gestion animalière et opération de la fourrière municipale* intervenue le 29 mai 2013 entre la Ville de Sainte-Julie et Les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a pris fin le 31 décembre 2018, conformément à la résolution 18-221 adoptée à la séance ordinaire du Conseil tenue le 8 mai 2018;

ATTENDU QUE la Ville a mis fin à cette entente, car elle préférerait que les services de gestion animalière et d'opération d'une fourrière municipale soient gérés par une régie intermunicipale;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu signée entre le 24 juillet 2018 et le 6 septembre 2018 par les villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de Sainte-Julie et de Varennes et les municipalités de McMasterville, de Saint-Amable, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil a été approuvée le 15 novembre 2018 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le décret constituant la régie est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2018;

ATTENDU QU'en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la régie intermunicipale n'est pas encore fonctionnelle;

ATTENDU QUE Les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu continuent, dans l'intervalle, à assurer la continuité des services de gestion animalière et d'opération de la fourrière municipale;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie consent à être desservie par Les Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, du 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'à la date de reprise des services par la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, selon les mêmes droits et obligations de l'entente intervenue le 29 mai 2013.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-008**

#### **APPROBATION – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU – ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE VERCHÈRES ET DES VILLES DE CONTRECOEUR ET D'OTTERBURN PARK**

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale des Services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR), signée par les villes de Beloeil, de Mont-Saint-Hilaire, de Sainte-Julie et de Varennes et les municipalités de McMasterville, de Saint-Amable, de Saint-Charles-sur-Richelieu, de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil, a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 15 novembre 2018;

ATTENDU QUE la municipalité de Verchères et les villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park ont manifesté leur intérêt à adhérer à la RISAVR;

ATTENDU QUE la RISAVR a accepté que ces villes et cette municipalité y soient admises, conformément à la résolution adoptée à la séance du conseil de la RISAVR tenue le 21 décembre 2018;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie approuve la résolution de la RISAVR adoptée le 21 décembre 2018 et approuve l'adhésion des villes de Contrecoeur et d'Otterburn Park et de la municipalité de Verchères à la RISAVR.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à la modification de l'entente constituant la RISAVR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-009**

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE – BOURSES DE FIN D'ÉTUDES  
ÉCOLE SECONDAIRE DU MONT-BRUNO**

ATTENDU QUE se tiendra à l'école secondaire du Mont-Bruno, le 7 juin 2019, une cérémonie de fin d'études pour les élèves de cinquième secondaire;

ATTENDU QUE seront soulignés, à cette occasion, l'excellence des résultats scolaires, la persévérance scolaire, la performance sportive et l'implication parascolaire et à la vie étudiante;

ATTENDU la réception d'une demande de contribution financière pour les bourses qui seront offertes aux élèves méritants;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une contribution financière de 200 \$ à l'école secondaire du Mont-Bruno, dans le cadre de la cérémonie de fin d'études des élèves de cinquième secondaire, pour l'octroi de bourses aux élèves méritants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-010**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT  
RÈGLEMENT 1220 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'INSPECTIONS  
TÉLÉVISÉES, DE NETTOYAGE ET DE DIAGNOSTIC DES CONDUITES D'ÉGOUTS  
AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 100 000 \$ ET  
AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS  
EXCÉDER 100 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1220 pour payer le coût des travaux d'inspections télévisées, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts ainsi que les frais contingents pour un montant de 100 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 100 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-011**

**DÉPÔT – CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE – PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RÈGLEMENT 1226 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU PARC MAURICE-DUPLESSIS AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 600 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 600 000 \$**

ATTENDU QUE selon l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière doit déposer le certificat devant le Conseil à la séance suivant sa confection;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE le certificat de la greffière relatif à la procédure d'enregistrement du *Règlement 1226 pour payer le coût des travaux de réfection du parc Maurice-Duplessis ainsi que les frais contingents pour un montant de 600 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 600 000 \$*, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-012**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019 :

F-2019-01	Chèques à ratifier	1 182 791,98 \$
F-2019-02	Comptes à payer	4 351 207,67 \$

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 7 décembre 2018 au 17 janvier 2019 apparaissant sur les listes F-2019-01 et F-2019-02;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-013**

**AUTORISATION – PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES**

ATTENDU QUE les dépenses sont généralement engagées par contrats, règlements, résolutions ou autres documents dans lesquels la date de paiement est indiquée;

ATTENDU QU'il y a également des dépenses dont le paiement ne peut attendre l'approbation du Conseil municipal sans retarder le déroulement d'activités;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à payer les dépenses dites incompressibles prévues au budget 2019 au montant total de 27 429 075 \$, tel qu'elles apparaissent à la liste suivante :

<b>PAIEMENT PAR ANTICIPATION DE CERTAINES DÉPENSES</b>	
Rémunération du personnel	12 140 852 \$
Cotisation de l'employeur	3 052 491 \$
Frais de déplacement du personnel	52 245 \$
Congrès	71 278 \$
Frais de poste	64 536 \$
Téléphone	100 191 \$
Câble – TV	1 988 \$
Internet	18 153 \$
Autres dépenses de communication	28 165 \$
Autres dépenses de publicité	25 362 \$
Autres services professionnels	6 000 \$
Formation et perfectionnement	159 270 \$
Immatriculation des véhicules	51 970 \$
Autres services gouvernementaux	3 350 \$
Réceptions	60 975 \$
Cotisations - associations et abonnements	48 210 \$
Taxibus – contrat	8 000 \$
Autres services	468 865 \$
Location de matériel et véhicules (Fête nationale)	8 700 \$
Location d'ameublement	17 857 \$
Aliments et breuvages	18 000 \$
Produits pour fins de revente	100 \$
Volumes et abonnements	14 532 \$
Périodiques	19 996 \$
Électricité	714 677 \$
Gaz naturel	46 403 \$

---

---

Événements spéciaux	173 197 \$
Autres biens non durables	8 437 \$
Frais de financement	4 946 521 \$
MRC de Marguerite-D'Youville	4 297 092 \$
Subventions – organismes sans but lucratif	732 415 \$
Vieux-Village	5 000 \$
Réclamations de dommages-intérêts	15 500 \$
Dépenses électorales	15 997 \$
Subvention à des particuliers	32 750 \$

D'autoriser le trésorier à bénéficier des escomptes consentis par les fournisseurs et à payer les comptes dans les délais impartis;

D'autoriser également le trésorier à rembourser aux personnes concernées les revenus perçus en trop, les dépôts et autres créditeurs de même qu'à faire des placements et à effectuer tous dépôts et autres débiteurs dans le cours normal des opérations en conformité avec l'article 99 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-014**

#### **FINANCEMENT DES PROJETS DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

ATTENDU QUE le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 a été adopté à la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2018, résolution 18-749;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE décréter les travaux et confirmer l'affectation des sommes ci-dessous inscrites à la réalisation des projets 2019 du programme triennal de dépenses en immobilisations 2019-2020-2021 détaillés à l'annexe jointe :

- 32 855 \$ à même le budget des activités de fonctionnement;
- 83 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux;
- 140 837 \$ à même le fonds de roulement, dont une somme de 122 300 \$ sera remboursée en versements égaux sur une période de cinq ans, soit de 2020 à 2024, et une somme de 18 537 \$ sera remboursée en versements égaux sur une période de quatre ans, soit de 2020 à 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-015**

**DÉPÔT – LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

ATTENDU l'article 4 du Règlement 1027 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant et au directeur du Service des ressources humaines le pouvoir de nommer tout employé régulier à un autre poste;

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

**ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)**

DUPUIS, Raphaël	Syndiqué	Appariteur-concierge
MONTPETIT, Jean-Richard	Syndiqué	Appariteur-concierge
OUELLET, Caroline	Syndiqué	Agente au Service à la clientèle surnuméraire

**PERSONNEL DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES – SESSION HIVERNALE**

BRUNET, Loyal	Saisonnier	Dessin enfants
CARREAU, Christel	Saisonnier	Circuit, Cardio baguettes
DÉSAULNIERS, Kelly	Saisonnier	Funky 2
DION, Alexandra	Saisonnier	Funky 3
DION, Amélie	Saisonnier	Funky adultes, Hip hop 1 et 2
DUBUC, Frédéric	Saisonnier	Cuistot
LANGLOIS, Corinne	Saisonnier	Cuistot
LAUZON, Stéphane	Saisonnier	Hockey cosom
LAVICTOIRE, Claude	Saisonnier	Taïchi 1-2
AIR DE FÊTE INC.	Contractuel	Dessin Sheltoons
BERTHIAUME, Caroline	Contractuel	Pilates et stretching
CARON, Annie	Contractuel	Zumba, Cardio tonic, Cuisses abdos fessiers
CAYA, Chantal	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur

CHOQUETTE, Steve	Contractuel	Boxe enfants et adultes
CLUB 4-H DU QUÉBEC	Contractuel	Du bois dans ma bouffe
FAROUK, Latif	Contractuel	Basketball 8-11
GARCIA, Laylen	Contractuel	Espagnol pour voyageur 1
NACHI, Monica	Contractuel	Pré classique, classique 1,2, 4, Initiation danse, Pointes, Essentrics, Ballet fitness
ORANGE SANTÉ	Contractuel	Mise en forme
ROBERGE, Danny	Contractuel	Auto-défense pour coureur marcheur

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-016**

**EMBAUCHE – MÉCANICIEN – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU la nécessité de pourvoir un poste de mécanicien laissé vacant par la nomination de M. Daniel Turnblom au poste de chef mécanicien;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'embaucher M. Guillaume Tremblay au poste de mécanicien au Service des infrastructures et gestion des actifs, le tout selon le salaire et les conditions prévus à la convention collective de travail;

QUE l'embauche de M. Tremblay à ce poste soit en vigueur à compter du 28 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-017**

**RATIFICATION – PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA – 2019**

ATTENDU QUE le Programme Emplois d'été Canada – 2019 subventionne des projets d'emplois pour étudiants;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se prévaloir de ce programme et que la date limite pour présenter une demande est le 25 janvier 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE ratifier la demande d'inscription soumise par la Ville de Sainte-Julie pour des projets d'emplois pour étudiants dans le cadre du Programme Emplois d'été Canada – 2019;

QUE le directeur du Service des ressources humaines soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Julie, les ententes à intervenir dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-018**

#### **ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D'INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE – RÈGLEMENT 1221**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publiques a été effectuée pour la réalisation des travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de la Seigneurie, prévus au règlement 1221;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le mercredi 12 décembre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie B. Frégeau & Fils inc. située au 402, rue Saint-Denis, Saint-Alexandre (Québec) J0J 1S0;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour les travaux de réfection majeure d'infrastructures sur la rue de la Seigneurie, le tout selon les prix unitaires du bordereau de soumission et pour une somme de 2 141 950,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 12 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-019**

**PROVISION – GESTION DU PROJET CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉFECTION MAJEURE D’INFRASTRUCTURES SUR LA RUE DE LA SEIGNEURIE RÈGLEMENT 1221**

ATTENDU l’adjudication du contrat pour les travaux de réfection majeure d’infrastructures sur la rue de la Seigneurie à la compagnie B. Frégeau & Fils inc., pour une somme de 2 141 950,70 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses non prévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE pour la réalisation des travaux de réfection majeure d’infrastructures sur la rue de la Seigneurie, le Conseil municipal autorise une provision de 7 % pour les travaux imprévus, soit 149 936,55 \$, ce qui porte la dépense autorisée à 2 291 887,25 \$;

QUE toutes les dépenses pour des travaux imprévus devront préalablement avoir été recommandées par le Service des infrastructures et gestion des actifs et approuvées par le directeur général avant d’être engagées;

QUE le directeur général informe les membres du Conseil municipal de ces dépenses pour des travaux imprévus lors de la Commission administrative qui suivra la demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-020**

**ADJUDICATION – LOCATION ET NETTOYAGE DE VÊTEMENTS ET DE TAPIS D’HIVER – ANNÉES 2020, 2021 ET 2022**

ATTENDU QU’une demande de soumissions sur invitation a été effectuée pour la location et le nettoyage de vêtements pour les travailleurs cols bleus et la location et le nettoyage de tapis d’hiver;

ATTENDU QUE l’ouverture des soumissions s’est tenue le jeudi 20 décembre 2018 conformément à la loi;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D’accepter la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par la compagnie Martin inc. située au 285, rue Saint-Jacques, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 2L1;

D'accorder le contrat à ladite compagnie pour la location et le nettoyage de vêtements d'uniformes et de tapis (incluant des serviettes industrielles), pour une somme de 79 580,23 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans, soit de mars 2019 à avril 2022, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 20 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-021**

**AUTORISATION DE DÉPENSE SUPPLÉMENTAIRE – CONTRAT CONCERNANT LES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DE STATIONNEMENTS ET DE VOIES D'ACCÈS LES TRANSPORTS GILLES PEPIN INC. – SAISONS 2018-2019 ET 2019-2020**

ATTENDU l'adoption de la résolution 17-446, lors de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2017, octroyant le contrat pour les travaux de déneigement de stationnements et de voies d'accès, pour une durée de trois (3) ans, soit pour les années 2017-2018 à 2019-2020 à la compagnie Les Transports Gilles Pepin inc. pour une somme de 94 845,18 \$, taxes incluses, avec possibilité de renouvellement pour les années 2020-2021 et 2021-2022;

ATTENDU QUE depuis la modification à la réglementation de stationnement hivernale et dans le but d'offrir une alternative aux gens du secteur, il est nécessaire de procéder au déneigement du stationnement du parc Desrochers;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 640,97 \$, pour le déneigement du stationnement au parc Desrochers pour les saisons 2018-2019 et 2019-2020, au contrat accordé à la compagnie Les Transports Gilles Pepin inc. située au 161, rue Principale, Sainte-Julie (Québec) J3E 0C1.

QUE la résolution 17-446 soit modifiée en conséquence.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-022**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE VISANT LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES QUARTIER LUMICITÉ PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 2**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux de construction d'infrastructures dans le Quartier Lumicité phase 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-023**

#### **ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS CONFORMES – ADJUDICATION DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DANS LE QUARTIER LUMICITÉ PHASE 2 – PROJET SI-19-170, LOT 3**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles concernant l'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes pour les services professionnels de laboratoire visant les travaux de construction d'infrastructures urbaines dans le Quartier Lumicité phase 2.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **19-024**

#### **DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 12 DÉCEMBRE 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 12 décembre 2018 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 12 décembre 2018.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-025**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – 16 JANVIER 2019**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a délibéré le 16 janvier 2019 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du CCU tenue le 16 janvier 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-026**

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE le deuxième mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme s'est terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2018;

ATTENDU QUE Mme Lorrain Cayer désire renouveler son mandat pour un troisième terme de deux ans, conformément au *Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie* et à ses règles de régie interne;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE renouveler le mandat de Mme Margerie Lorrain Cayer à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période deux ans;

QUE son troisième mandat se termine le 1<sup>er</sup> décembre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-027**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 440, RUE DE MURANO – ZONE C-258**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures a été déposée au Service de l'urbanisme concernant l'approbation d'une superficie d'affichage supérieure à la réglementation par la compagnie Devimco, datée du 29 novembre 2018, pour le commerce A&W au bâtiment « F » situé dans la phase 2 du projet « Destination Sainte-Julie » au 440, rue de Murano;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan d'affichage daté du 28 août 2018;

ATTENDU QUE la superficie de la structure « boomerang » a été identifiée comme de l'affichage et est rétroéclairée;

ATTENDU QUE l'affichage comprenant le macaron (4,46 m<sup>2</sup>) et le « boomerang » (8,94 m<sup>2</sup>) de la façade avant donnant sur le stationnement a une superficie totale de 13,4 mètres carrés, alors que le maximum autorisé est de 4,94 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'affichage de la façade latérale donnant sur le bâtiment « G » a une superficie de 15,29 mètres carrés, alors que le maximum est de 4,94 mètres carrés;

ATTENDU QUE l'affichage comprenant le macaron (6,38 m<sup>2</sup>) et le « boomerang » (8,19 m<sup>2</sup>) de la façade arrière donnant sur le stationnement a une superficie totale de 14,57 mètres carrés, alors que le maximum autorisé est de 6,59 mètres carrés;

ATTENDU QUE la superficie maximale d'affichage dans la zone est de 20 mètres carrés par suite et que cette suite commerciale obtient une superficie totale de 43,26 mètres carrés (article 8.6.1.8);

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 468.14.A.18 datée du 12 décembre 2018, recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogations mineures;

ATTENDU QU'un avis public relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure, conformément à l'article 5.1.1.1 du *Règlement 1105 sur les dérogations mineures*, ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures soumise pour la propriété située au 440, rue de Murano, considérant le bandeau lumineux de couleur orange en tant qu'enseigne, dans le but d'autoriser :

- une superficie d'affichage mural cumulative sur trois (3) côtés de 43,26 m<sup>2</sup>, au lieu de 20 m<sup>2</sup>;
- trois (3) enseignes murales pour la suite comprenant le commerce « A&W », au lieu de deux (2) enseignes.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-028**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1711, RUE CLICHE – ZONE H-309**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1711, rue Cliche a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un certificat de localisation préparé par Labre et Associés, arpenteurs-géomètres et daté du 4 décembre 2018;

ATTENDU QUE la présente demande vise à régulariser l'implantation du bâtiment à moins de 7,5 mètres de la limite avant du terrain, tel que prescrit à la grille H-309 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE la demande découle d'un projet de vente d'immeuble où l'arpenteur a constaté une non-conformité dans son analyse réglementaire;

ATTENDU QU'il s'agit de rendre conforme l'implantation du bâtiment érigé en 1995 suite à une erreur de l'inspecteur en bâtiment de l'époque;

ATTENDU QUE la demande vise la réduction de la marge fixe sur rue avant de 7,5 mètres à 6 mètres, pour permettre l'empiètement du vestibule de 1,35 mètre dans la marge fixe sur rue avant;

ATTENDU QUE l'empiètement vise le vestibule uniquement qui représente 16 % de la largeur totale du bâtiment, le corps du bâtiment principal étant conforme;

ATTENDU QUE l'application stricte de la réglementation en vigueur obligerait la démolition du vestibule construit depuis plus d'une vingtaine d'années;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 469.8.19 adoptée lors de l'assemblée tenue le 16 janvier 2019, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogation mineure, pour le bâtiment résidentiel situé au 1711, rue Cliche, afin d'autoriser :

- un empiètement de 1,5 mètre de la cage d'escalier dans la marge fixe avant de 7,5 mètres, prévue à la grille des usages et des normes de la zone H-309 du *Règlement de zonage 1101*.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-029**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR SOCLE – 1411, MONTÉE SAINTE-JULIE (LES ALIMENTS M&M) ZONE A-712**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Pattison et datés du 27 septembre 2018, pour la place d’affaires Les Aliments M&M située au 1411, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 468.7.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 12 décembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-030**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’IMPLANTATION DU PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER LUMICITÉ (BOUCLE D) – ZONES A-804, N-805 ET A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’implantation du projet intégré de la boucle D, comprenant 64 résidences unifamiliales en structure jumelée ou en rangée, situé dans le Quartier Lumicité, préparés par le Groupe Pépin et datés du 12 novembre 2018, et ce, conformément à la résolution 467.5.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 20 novembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-031**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT 2031, RUE LÉONARD-DE VINCI (MATISS INC.) – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par Posimage Enseignes et datés du 19 novembre 2018, pour la place d'affaires Matiss inc. située au 2031, rue Léonard-De Vinci, et ce, conformément à la résolution 468.4.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-032**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 527-B, BOULEVARD SAINT-JOSEPH (VITALITÉ CLINIQUE DE BIEN-ÊTRE ET D’ESTHÉTIQUE) ZONE C-205**

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage, soumis par la propriétaire, pour la place d'affaires Vitalité Clinique de Bien-Être et d'Esthétique située au 527-B, boulevard Sainte-Joseph, et ce, conformément à la résolution 468.10.18 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-033**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (RIEKER) – ZONE C-242**

Il est **PROPOSÉ** par M. Normand Varin  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver les plans-concept d'affichage, préparés par la firme Productions JR Lettrage et reçus le 7 janvier 2019, pour la place d'affaires Rieker située dans la suite 102 au 1133, boulevard Armand-Frappier, et ce, conformément à la résolution 469.3.19 adoptée lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 janvier 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**19-034**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 420, RUE DE MURANO (MATELAS BONHEUR) – ZONE C-254**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par Enseignes Roland et datés du 26 novembre 2018, pour la place d’affaires Matelas Bonheur située au 420, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 468.3.18 adoptée lors de l’assemblée du Comité consultatif d’urbanisme tenue le 12 décembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-035**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 153, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (MAXI) – ZONE M-256**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les modifications apportées aux plans-concept d’affichage commercial pour l’entreprise « Maxi » située au 153, boulevard Armand-Frappier, préparés par International Néon, reçus le 18 janvier 2019, et ce, conformément à la résolution 469.10.19 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 janvier 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-036**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 320, RUE DE MURANO (OVC ASSURANCE) – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, préparés par le Groupe Médiagraphe Enseignes et datés du 22 novembre 2018, pour la place d’affaires OVC Assurance située au 320, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 468.2.18 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 12 décembre 2018;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-037**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'IMPLANTATION, D'ARCHITECTURE ET DU PLAN DIRECTEUR D'AFFICHAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL – 360, RUE DE MURANO (BÂTIMENT E) – ZONE C-259**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'implantation, d'architecture et du plan directeur d'affichage pour la construction d'un bâtiment commercial, préparés par les firmes Fahey + Associés et CB Architecture, datés du 10 janvier 2019, pour le bâtiment E situé au 360, rue de Murano, et ce, conformément à la résolution 469.4.19 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 janvier 2019;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-038**

**AIDES FINANCIÈRES DE SOUTIEN À L'EXCELLENCE – ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**

ATTENDU la réception de demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE ces demandes respectent les critères d'admissibilité du volet 2 « Soutien à l'excellence » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière aux personnes ci-dessous mentionnées pour subvenir, en partie, à leurs frais de participation à un événement sportif :

NOM DU PARTICIPANT	MONTANT	ÉVÉNEMENT
Ludovic Duranleau	300 \$	Championnats canadiens de l'Est 2018 (natation)
Ludovic Duranleau	150 \$	Coupe du Québec (natation)

Éléonore Duranleau	150 \$	Coupe du Québec (natation)
Gabriel Pelchat	75 \$	Championnats provinciaux masculins (Coupe Dodge) (hockey)
Annabelle Thériault	300 \$	Championnat national de cheerleading
Mégane Thériault	500 \$	Championnat du monde de cheerleading
Mégane Thériault	500 \$	Championnat The One 2017 (cheerleading)
<b>TOTAL</b>	<b>1 975 \$</b>	

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-039**

**AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) a procédé à la construction d'une troisième glace à l'aréna;

ATTENDU QUE le CCSSJ a été confronté à des imprévus et problématiques qui ont engendré des coûts supplémentaires importants;

ATTENDU QUE des investissements majeurs sont à prévoir pour l'exploitation de l'aréna;

ATTENDU QUE ces différents coûts ont un impact important à court terme sur la rentabilité du CCSSJ et sur le niveau de ses flux de trésorerie;

ATTENDU QUE l'article 6 du protocole d'entente concernant l'utilisation de l'aréna prévoit un soutien financier possible de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

QUE la Ville de Sainte-Julie verse une aide financière de 90 000 \$ au CCSSJ;

QUE cette somme soit versée en deux versements égaux de 45 000 \$, en janvier 2019 puis en mai 2019, à la suite du dépôt de l'état d'avancement des litiges et de l'échéancier de réalisation des travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-040**

**AIDES FINANCIÈRES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – UTILISATION DE LA PISCINE INTÉRIEURE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Sainte-Julie et le Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) pour l'utilisation de la piscine intérieure, adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 13 mars 2012 par la résolution 12-143;

---

---

ATTENDU QUE les articles 4.3 et 6.3 du protocole prévoient un soutien financier de la Ville indexé selon l'Indice des prix à la consommation pour la région de Montréal afin d'assurer le maintien des activités aquatiques à tarifs abordables à la clientèle jeunesse et de régler les dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment de même qu'aux frais de financement de l'immeuble;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 283 105 \$ au CCSSJ, en quatre versements égaux, soit aux mois de janvier, d'avril, de juillet et d'octobre 2019, afin d'offrir des activités aquatiques à tarifs abordables pour la clientèle jeunesse de Sainte-Julie;

DE verser une aide financière de 185 008 \$ au CCSSJ, en janvier 2019, afin d'aider au paiement des dépenses reliées aux opérations courantes, à l'entretien des bassins d'eau et du bâtiment ainsi qu'aux frais de financement de l'immeuble.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **19-041**

#### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX – ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation de la 20<sup>e</sup> édition de son tournoi provincial atome qui se déroulera du 21 janvier au 3 février 2019;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est en faveur d'un tel événement et que la demande de l'Association du hockey mineur respecte les critères d'admissibilité de la politique d'attribution du Conseil municipal, volet 4 « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'accorder une aide financière de soixante (60) heures de glace, au taux horaire de 74,59 \$, taxes incluses, pour un total de 4 475,40 \$, à l'Association du hockey mineur de Sainte-Julie pour l'organisation du tournoi provincial atome;

QUE ce montant soit accordé sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace, hiver 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-042**

**AIDE FINANCIÈRE – SYMPOSIUM ART ET PASSION DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière de l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie pour la tenue de l'événement « Du cœur à l'art »;

ATTENDU QUE cette demande d'aide financière respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 1 « Soutien aux organismes avec entente spécifique »;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire encourager les arts et la culture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 4 000 \$ à l'organisme Symposium Art et Passion de Sainte-Julie afin de défrayer, en partie, les frais reliés à la tenue de l'événement « Du cœur à l'art » qui aura lieu du 31 mai au 2 juin 2019;

QUE cette aide financière soit faite en deux versements, soit 3 000 \$ avant la tenue de l'événement et 1 000 \$ après l'événement, à la suite du dépôt de la reddition de compte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-043**

**AIDE FINANCIÈRE – MAISON DES JEUNES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU le protocole d'entente intervenu le 12 novembre 2008 entre la Ville de Sainte-Julie et la Maison des jeunes de Sainte-Julie concernant le versement d'une aide financière de fonctionnement;

ATTENDU QUE la Maison des jeunes de Sainte-Julie a présenté une demande d'aide financière pour l'année 2019;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité du volet 1 « Soutien au fonctionnement des organismes mandatés » de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal;

ATTENDU QU'un budget total de 36 261 \$ a été prévu pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

DE verser à la Maison des jeunes de Sainte-Julie une aide financière de 36 261 \$ pour l'année 2019 payable en deux versements égaux de 18 130,50 \$, les 23 janvier 2019 et 15 juin 2019.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-044**

**AIDE FINANCIÈRE – ENGAGEMENT D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE  
ASSOCIATION DE RINGUETTE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU QUE l'Association de ringuette de Sainte-Julie doit confier à une ressource externe la tâche de procéder aux évaluations de toutes les joueuses de ringuette pour la saison 2018-2019;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par l'association afin que la personne qui se voit confier ce mandat soit considérée comme une ressource administrative qui supporte les bénévoles de l'organisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 21 janvier 2019;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

RÉSOLU :

De verser une aide financière de 1000 \$ à l'Association de ringuette de Sainte-Julie pour la saison 2018-2019, le tout conformément à la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6 « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-045**

**AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier qu'à une séance subséquente de ce Conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté, en vue de son adoption, un règlement d'emprunt pour payer le coût des travaux de réfection sur le chemin du Fer-à-Cheval, du 1901 au 1975, ainsi que les frais contingents pour un montant de 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 735 000 \$.

**19-046**

**DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT 1227 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LE CHEMIN DU FER-À-CHEVAL, DU 1901 AU 1975, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 735 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 735 000 \$**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2019 sous le n° 19-045;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 1227 pour payer le coût des travaux de réfection sur le chemin du Fer-à-Cheval, du 1901 au 1975, ainsi que les frais contingents pour un montant de 735 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 735 000 \$, soit déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-047**

**« SECOND » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-82 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT LES GARAGES RÉSIDENTIELS SOUTERRAINS ET ATTENANTS, AINSI QUE LES NORMES VISANT LES GARAGES SITUÉS DANS LE PROJET DU SANCTUAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier certaines normes d'implantation pour les garages souterrains résidentiels, de préciser certaines dispositions spécifiques aux propriétés avec garages attenants ou intégrés dont le terrain est en angle et de modifier les normes visant les garages doubles attenants situés dans le Projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, sous le n° 18-724;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 21 janvier 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent projet de règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant les garages résidentiels souterrains et attenants, ainsi que les normes visant les garages situés dans le Projet du Sanctuaire de la Vallée du Richelieu, soit adopté et qu'il porte le n° 1101-82;

QUE copie de ce projet de règlement soit acheminée à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-048**

**RÈGLEMENT 1101-81 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE H-325, LA CLASSE D'USAGE H3 TRIFAMILIALE, AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la grille des usages et des normes de la zone H-325 afin d'autoriser la classe d'usage H3 : trifamiliale, dans le but de permettre les bâtiments comportant trois logements;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, sous le n°18-658;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 10 décembre 2018, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'il contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et qu'un second projet a été adopté par le Conseil municipal, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone H-325, la classe d'usage H3 trifamiliale, ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage, soit adopté;

QU'il porte le n° 1101-81 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**19-049**

**RÈGLEMENT 1101-83 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE MODIFIER LES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, COMPRISES DANS L'AIRE TOD DÉFINIE AU PLAN D'URBANISME 1100, POUR PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'AFFICHAGE MURAL**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les dispositions d'affichage concernant l'affichage mural, pour le secteur mixte de la sortie 102;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au Conseil municipal de modifier son *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire tenue le 11 décembre 2018, sous le n° 18-725;

ATTENDU QUE ce règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 21 janvier 2019, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

QUE le présent règlement amendant le *Règlement de zonage 1101* afin de modifier les grilles des usages et des normes des zones M-244, M-247, C-254, P-255, M-256, C-258, C-259, comprises dans l'aire TOD définie au Plan d'urbanisme 1100, pour préciser certaines dispositions applicables à l'affichage mural, soit adopté;

QU'il porte le n°1101-83 et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy souhaite une très bonne année à tous et que la santé les accompagne toute l'année.
- Mme Roy rappelle que la Fête au lac aura lieu en fin de semaine et que deux belles soirées autour du feu auront lieu bientôt aux parcs Joseph-Véronneau et Ringuet.
- Ainsi, la Ville offre une panoplie d'activités afin que les citoyens puissent demeurer actifs et en santé.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du Conseil souhaitent une belle année à tous les citoyens de Sainte-Julie.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**M. Jacques Blanchard**

- M. Blanchard mentionne qu'il sera bénévole à la Fête au lac.

**19-050**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière